



Comptes bancaires et procuration grand mere

Par **ALEXA**, le **19/02/2009** à **14:25**

Bonjour,
Ma tante s'occupe des comptes bancaires de ma grand mère, c'est elle qui a la procuration, ma mère voudrait consulter les relevés de comptes mais ma tante s'y oppose. Nous soupçonnons des dépenses qui ne sont pas spécialement pour ma grand mère. Que faire ? Est-elle dans son droit ?
merci pour votre réponse

Par **olivier**, le **20/02/2009** à **11:45**

Tout dépend de l'état de santé de votre grand mère
Est-elle en capacité de prendre des décisions, si oui c'est elle que cela regarde et vous ne pouvez rien faire
Si non vous pouvez demander une "protection juridique" de votre grand mère :
sauvegarde de justice
curatelle
tutelle
Dans ce cas un autre représentant peut être désigné pour le bien-être de votre grand mère
Ces démarches sont à faire auprès du tribunal d'instance

Par **ALEXA**, le **20/02/2009** à **13:49**

bonjour olivier, merci pour votre réponse, donc si je comprends bien ma tante peut vider les comptes à ma grand mère sans que ma mère ne puisse faire quoique ce soit, et en effet j'avais omis de préciser que ma grand mère a des prémices de la maladie d'alzheimer ! en quoi consiste les différentes protections juridiques surtout la sauvegarde de justice que je ne connais pas car la tutelle et curatelle je connais. vous remerciant par avance pour vos réponses car j'avoue être embêté avec ces soucis car tout cela crée beaucoup de disputes entre ma tante et sa soeur. pas facile à gérer pour nous les petits enfants
salutations